

- PREFECTURE DE LA CORREZE -

1ère insertion

AVIS D'ENQUETE

Le public est prévenu qu'en exécution du code du patrimoine et du code de l'environnement une enquête publique unique sera ouverte dans la commune d'Egletons au sujet des projets de modification des périmètres de protection des monuments historiques suivants :

- Vieille porte située sur la place de la Terrasse à Egletons.
- Eglise d'Egletons.
- Centre communautaire du village de vacances du gril, domaine du Lac à Egletons

Les pièces de chaque dossier ainsi qu'un registre d'enquête correspondant seront déposés à la mairie d'Egletons pendant 39 jours consécutifs à partir du mardi 15 octobre 2013 inclus jusqu'au vendredi 22 novembre 2013 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux lieux et jours suivants :

-A la mairie d'Egletons:

- Du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30.
- Les vendredis de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30.
- Les samedis de 9h30 à 12h.

Ont été désignés par Mme le vice-président du tribunal administratif de Limoges les commissaires enquêteurs suivants :

- Titulaire :M. Jean-Baptiste Laleu, retraité de l'armée de terre.
- Suppléant : M. André Choury, retraité d'EDF-GDF.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations seront faites des différentes manières suivantes :

- consignation des observations, propositions et contre-propositions par écrit sur le registre correspondant .

- dépôt de lettres, notes, qui seront annexées au registre d'enquête .

- envoi à la mairie d'Egletons- siège de l'enquête- de toute correspondance (observations, propositions et contre-propositions) à l'attention de M. le commissaire enquêteur.

- dépôt de lettres, notes, observations à l'adresse électronique suivante:
stap.correze@culture.gouv.fr

- entretien avec le commissaire enquêteur, aux jours et lieux précisés ci-après :

A la mairie d'Egletons :

- Le mardi 15 octobre 2013, de 9h à 12h .
- Le mercredi 23 octobre 2013 de 9h à 12h.
- Le lundi 28 octobre 2013 de 14h à 17h.
- Le mardi 12 novembre 2013 de 9h à 12h.
- Le vendredi 22 novembre 2013 de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.

Il est précisé que c'est le préfet de la Corrèze qui est compétent pour prendre les arrêtés de modification des périmètres de protection.

La personne responsable du projet est le Service Territorial de l'Architecture, 13 rue Riche, immeuble de Lauthonie 19000 Tulle, TEL : 05 55 20 78 90, adresse électronique : stap.correze@culture.gouv.fr (à l'attention de M. Delubac), où le public pourra obtenir tous renseignements sur les projets.

Le présent avis est également publié sur le site internet de la préfecture de la Corrèze à l'adresse suivante : www.correze.gouv.fr (rubriques annonces & avis , enquêtes publiques).

A l'issue de l'enquête et pendant une durée d'un an à partir du 22 novembre 2013, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public à la préfecture (bureau DRCL 3 et site internet) et à la mairie d'Egletons.

Pour le Préfet
et par délégation,
le Secrétaire Administratif



Jean-Michel SOULIER